

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers élus	: 23
Nombre de Conseillers en fonction	: 23
Conseillers présents en séance	: 17
Nombre de Votants	: 21

Sous la présidence de M. Jean-Claude WEIL, Maire.

Etaient présents :

les Adjoints : M. SCHWALLER Claude, M. FAESSEL Cédric, Mme TÖLDTE Ingrid, Mme AUBURTIN Mercédès.

les Conseillers Municipaux : Mme BURKHALTER Mélanie, Mme BUCHEL Virginie, M. DANGELSER Aimé, Mme FIXARI Claude, M. HEIDERICH Thomas, M. MONNERIE Sébastien, M. MUTHS Mathieu, Mme SCHULTZ Dorothée, Mme ITALIANO Angèle, M. MUCKENSTURM Jean, M. MULLER Jean-Louis, M. RECHT Pierrot

Absents : Mme BURCKEL Mélanie a donné procuration à Mme BUCHEL Virginie, Mme VITORINO Clarisse a donné procuration à M. MUTHS Mathieu, M. Mme LORENTZ Isabelle a donné procuration à M. MUCKENSTURM Jean, M. HALFAOUI Matthieu a donné procuration à M. MONNERIE Sébastien, Mme ALLIENNE-DISS Amandine, M. GAVALET Joël.

Secrétaires de séance : Mme ITALIANO Angèle, Mme SCHULTZ Dorothée.

ORDRE DU JOUR

2025.08 – Adoption du PV de la séance du 20 janvier 2025

2025.09 – Désignation des secrétaires de séance

FINANCES - SUBVENTIONS

2025.10 – Compte Financier Unique 2024

2025.10.01 – Approbation du Compte Financier Unique 2024

2025.10.02 – Bilan des opérations immobilières 2024

2025.10.03 – Affectation du résultat 2024

2025.11 – Détermination des taux des contributions directes 2025

2025.12 – Budget Primitif 2025

2025.13 – Subventions de Fonctionnement 2025

2025.13.01 – Subventions de fonctionnement 2025 – personnes morales de droit privé

2025.13.02 – Subventions 2025 – Centre Communal d'Action Sociale

2025.13.03 – Demande de subvention pour ravalement de façade – M. Denis Richert 13 rue des Ecoles

2025.14 – Création d'une régie d'avances pour abonnement de logiciels en ligne

2025.15 – Marché 2024_01- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente du heckberg

2025.15.01 – Approbation de l'avant projet définitif

2025.15.02 – Fixation du montant de rémunération définitif du maître d'œuvre

2025.15.03 – Plan de financement prévisionnel – demandes de subventions

2025.16 – Acquisition de terrain section 22P138 « Fuert » consorts Luttmann

2025.17 – Création d'emplois saisonniers pour les services techniques

2025.18 – Divers et informations

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il rappelle que les principaux sujets abordés concernent les comptes communaux ; le projet de budget 2025 s'inscrit dans un contexte contraint, entre tensions internationales et déficit public justifiant une austérité budgétaire de l'Etat avec stagnation des dotations et baisse des subventions d'investissement. Pour faire face aux charges d'entretien (bâtiments, voirie...), il avait été envisagé une augmentation des taux des taxes foncières de 2% cette année, projet abandonné car cette hausse ne concernant que les propriétaires du fait de la discrimination induite par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les locataires ne contribuent plus aux dépenses locales. D'autre part, la commune ne bénéficie plus des taxes économiques depuis la fusion avec l'intercommunalité de Saverne et les attributions de compensation évaluées en 2017 ne sont pas dynamiques. Beaucoup d'investissements ont été réalisés ces dernières années, qu'il s'agisse de la restauration du transept de l'abbatiale, des façades du musée, le site scolaire, la salle du Schlossgarten, chaque année la communauté de communes investissait 500 000 € de travaux routiers. Il reste deux projets d'investissements importants : les travaux de restauration du massif occidental de l'abbatiale et la rénovation de la salle polyvalente du Heckberg, au minimum le toit qui est le plus urgent.. La Commune a été labellisée Village d'Avenir en 2024, ce qui peut considérer les attributions de subvention qui seront notifiées à la commune, les conditions de financement sont de plus en plus restrictives. Il faut néanmoins continuer à avancer malgré ce contexte difficile qui pourrait s'aggraver dans les années à venir.

2025.08 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Conformément à l'article L2121-5 al.3 CGCT, le procès verbal de la séance du 20 janvier 2025 est adopté à l'UNANIMITE des membres du Conseil Municipal.

2025.09 – DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 CGCT al.1, M. le Maire propose de nommer un ou plusieurs secrétaires de séance. Les candidatures de Mme Angèle ITALIANO et de Mme Dorothee SCHULTZ sont acceptées à l'UNANIMITE.

2025.10 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

2025.10.01 – Approbation du Compte Financier Unique 2024

M. le Maire cède la parole à Mme Mercédès AUBURTIN, Adjointe aux Finances, pour présenter les résultats de l'exercice 2024 faisant apparaître le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	3 065 855.50 €	Prévisions	3 065 855.50 €
Réalisé	2 194 428.23 €	Réalisé	2 201 597.42 €
Excédent			7 168.94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	1 433 679.51 €	Prévisions	1 433 679.51 €
Réalisé	574 340.75 €	Réalisé	522 094.44 €
Déficit			52 246.31 €

Mme AUBURTIN fait remarquer une augmentation constante des dépenses de fonctionnement qui est de 32% pour la période 2020-2024 ; elle est due à plusieurs facteurs :

- augmentation des frais d'énergie (électricité, gaz),
- augmentation des primes d'assurance,
- frais d'entretien du patrimoine immobilier, précisant que les acquisitions de bâtiments impactent les frais de fonctionnement pour le chauffage, l'entretien notamment.
- augmentation de la masse salariale notamment du fait du recrutement de trois personnes à temps complet depuis 2020, néanmoins les dépenses de personnel correspondent à la moyenne des communes de même strate de population,
- prise en charge de nouvelles dépenses telles que la contribution eau pluviale (20 000 €) et les dépenses de voirie (174 000 € en 2024).

Sur ce dernier point, M. Aimé DANGELSER fait remarquer que la Commune perçoit près de 200 000 € d'attribution de compensation au titre de la voirie.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 12% sur la période 2020-2024, les marges de manœuvre de la commune ont été largement réduites par le passage à la fiscalité professionnelle unique lors de la fusion des intercommunalités de Marmoutier et Saverne en 2017 et par la suppression de la taxe d'habitation qui fait reposer les charges fiscales communales sur les propriétaires uniquement. Pour ce qui est des bases fiscales 2025, la loi de finances pour 2025 limite leur progression à 1.7%, ce qui explique la proposition d'augmenter les taux de de 2% en Commission des Finances mais cette option n'a pas recueilli une majorité suffisante. Une nouvelle source de financement a été générée pour 2025 avec l'instauration en 2024 de la taxe sur les enseignes qui épargne les petits commerçants du centre ville et impacte plus particulièrement les enseignes de la zone commerciale ; cette taxe est généralement instaurée dans les communes disposant de telles zones.

Mme AUBURTIN demande si des conseillers souhaitent faire part de leurs remarques sur les comptes 2024 et constatant qu'aucune observation n'est formulée, propose le passage à la délibération.

M. le Maire quitte la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Marmoutier

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 ABSTENTIONS et 16 Voix POUR :

- ADOPTE le CFU 2024

M. le Maire revient en séance.

2025.10.02 – Bilan des opérations immobilières 2024

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 CGCT, Mme Mercédès AUBURTIN, Adjointe aux Finances, présente le bilan des acquisitions immobilières ayant fait l'objet d'un mouvement comptable en 2024. M. le Maire rappelle que la municipalité a poursuivi le projet d'acquisition de terrains en zone naturelle, 650 arbres ont été plantés depuis le début de la mandature,

Date délibération	Nature du bien	Réf. Cadastrales	Lieudit	Superficie	Coût	Frais annexes
22/11/2022	Terrain	S25P52	Ocht	14,08 a	4 365,20 €	565,92 €
06/03/2023	Terrain	S10P213/36	Gutleutfeld	1,30 a	1 820,00 €	262,06 €
10/06/2024	Terrain	S20P172	Auf dem Berg	5,69 a	671,78 €	98,91 €
10/06/2024	Terrain	S20P203	Auf dem Berg	5,20 a	613,93 €	90,40 €
29/01/2024	Terrain	S20P183	Unterre Limmermatt	7,19 a	1 438,00 €	232,89 €
10/04/2024	Terrain	S4P175	Rue de la Tuilerie	0,31 a	1 935,00 €	281,64 €
TOTAL					10 843,91 €	1 531,82 €

Le conseil municipal ne formule pas de remarque sur ces acquisitions.

2025.10.03 – Affectation du résultat 2024

Madame Mercédès AUBURTIN, Adjointe aux Finances, présente les résultats de clôture de l'exercice 2024 :

	RESULTAT 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	220 149,16 €		-52 246,31 €	243 930 €	-243 930 €	-76 027,15 €
FONCT	984 208,50 €		7 168,94 €			991 377,44 €

167 902,85 € ligne 001

Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la décision d'affectation du résultat, celui de la section d'investissement étant obligatoirement affecté à cette même section,

Considérant que le résultat de fonctionnement doit prioritairement couvrir le déficit d'investissement,

Constatant que le résultat de clôture de 2024 présente un déficit de la section d'investissement, Le Conseil Municipal, par 16 Voix POUR et 5 ABSTENTIONS, décide l'affectation du résultat suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	991 377,44 €		
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	76 027,15 €	76 027,15	C/1068
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	915 350,29 €	915 350,29	ligne 002
Total affecté au c/ 1068 :			
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024			
Déficit à reporter (ligne 002)			

2025.11 – TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2025

Mme Mercédès AUBURTIN signale que la loi de finances pour 2025 a prévu une augmentation des bases fiscales de 1.7%, en rappelant qu'elle était de 3.4% en 2022, 7.1% en 2023 et 3.9% en 2024. Cette valorisation étant moins importante en 2025, elle propose une hausse de 2% des taxes afin de lisser l'augmentation sur plusieurs exercices pour éviter une hausse de rattrapage trop importante à l'avenir. A titre de comparaison, la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 24.47% actuellement au regard d'un taux moyen départemental de 34.21% et national de 39.74%. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est plus élevé mais l'assiette est très basse (59 600 € en 2025).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la circulaire préfectorale du 10 février 2025 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 Voix POUR et 1 ABSTENTION,

- DECIDE l'application en 2025 des taux des contributions directes suivants :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX 2024 p.m.	TAUX 2025
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.47 %	24.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63.87 %	63.87 %
- Taxe d'habitation	4.31%	4.31 %

2025.12 – BUDGET PRIMITIF 2025

Mme l'Adjointe aux Finances Mercédès AUBURTIN présente la proposition de budget 2025 examinée en commission des finances le 10 mars 2025.

En préambule, Mme Auburtin fait remarquer que l'examen des résultats budgétaires des cinq derniers exercices laisse apparaître une augmentation des charges de fonctionnement supérieure à celle des recettes, ce qui conduit à une baisse de la capacité d'autofinancement de la commune (la CAF nette intégrant le remboursement des annuités d'emprunt est de 6 580 € en 2024). Le résultat de clôture 2023 faisait apparaître un fonds de roulement de 1 230 769 € réduit à

1 159 280,29 € à la clôture de 2024. La situation financière communale n'est pas critique mais suffisamment fragilisée par la stagnation des recettes pour qu'une vigilance soit apportée au choix et aux modalités des dépenses tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

En section de fonctionnement, les crédits de dépense ont été évalués au regard des crédits consommés en 2024 ; les crédits consacrés à l'entretien de la voirie ont été réduits (un crédit de 120 000 € était prévu en 2024 et 63 000 € sont inscrits en 2025). Il en est de même pour les crédits en recettes sur lesquelles les marges de manœuvre municipales ont été réduites :

- par la suppression de la taxe d'habitation et son dispositif de mise en œuvre (application d'un coefficient correcteur de 0,648664 ponctionnant le produit fiscal communal, le prélèvement prévisionnel étant de 336 159 € en 2025)
- par l'instauration de la fiscalité professionnelle unique lors de la fusion avec l'intercommunalité de Saverne, les attributions de compensation déterminées en 2017 n'ayant pas été valorisées depuis.

Les principales ressources communales proviennent de la fiscalité directe et des attributions de compensation de la section de fonctionnement, les dotations d'Etat se stabilisant sous le seuil de 300 000 € depuis 2021 (oscillant entre 266 315 € et 299 647 € pour la période).

Les projets de dépenses d'investissement sont passés en revue.

L'un des postes les plus importants de dépense concerne le chantier de restauration du massif occidental de l'abbatiale (opération 84 « Abbatiale »). Sur ce point, M. le Maire indique que la municipalité devait être fixée en septembre dernier sur le montant définitif des travaux intégrant les découvertes archéologiques, mais le dossier a pris du retard.

Ce projet, ainsi que celui de la rénovation énergétique de la salle du Heckberg, impliquent des dépenses importantes à réaliser sur plusieurs exercices. Ce sont des chantiers d'une mandature qui ne pourront pas être financés sans subventions. Pour ce qui est de l'abbatiale, lors du chantier de restauration du transport en 2010, la Commune avait bénéficié de 80% de subventions et du plan de relance Sarkozy. La conjoncture actuelle est totalement différente, les aides financières de l'Etat sont à la baisse. Un partenariat devrait être prochainement engagé avec la Fondation du Patrimoine pour relancer un appel à souscriptions pour ces travaux.

Les crédits en restes à réaliser pour l'atelier municipal (opération 109) concernent un portail posé fin 2024, de même que les crédits pour l'échange de terrains au Quartier Saint Denis à l'opération 138 « Opérations immobilières » ; au crédit de cette dernière, une somme de 25 000 € est réservée pour l'acquisition du bâtiment rue du Couvent et 30 000 € sont disponibles pour de nouveaux achats.

Concernant l'opération 140 « Acquisitions matériel et équipements », des crédits sont inscrits pour l'achat de caméras nocturnes et pour trois postes radio. Sur ce point M. Cédric FAESSEL, Adjoint en charge de la Prévention, précise qu'il s'agit d'appareils pour les travailleurs isolés ; une alerte avec géolocalisation sont émis en cas de chute, ce dispositif réglementaire est obligatoire. Ils sont également nécessaires à la mise en œuvre du dispositif du Plan de Sauvegarde Communale (PCS). A cette occasion, M. le Maire remercie M. FAESSEL pour l'organisation de la journée d'entraînement au PCS le 1^{er} mars dernier, ainsi que tous les acteurs qui ont contribué à sa réussite (pour rappel : exercice faisant intervenir une quarantaine de pompiers, la réserve communale de sauvegarde ainsi que les référents élus et salariés du PSC pour une simulation d'incendie à l'abbatiale).

Les opérations « Salle communale » et « Chapelle Saint Denis » présentent des restes à réaliser sans crédits nouveaux ; pour les services techniques, une enveloppe de 45 600 € avait été décidée en séance du 20 janvier dernier car un camion polybanne d'occasion était en vue. L'achat ne s'est finalement pas réalisé mais les agents restent à l'affût d'une nouvelle occasion ; des crédits sont inscrits pour des outils d'entretien des espaces verts.

Le programme de rénovation du terrain synthétique du plateau d'évolution est revu à la baisse afin de concentrer les dossiers de demande de subvention sur la salle du Heckberg. M. le Maire rappelle que la rénovation de ce terrain par la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier avait coûté 77 000 € ; il faudra une réfection plus légère avec la remise en état du tracé et la pose d'un pare ballons et des buts. M. Claude SCHWALLER fait remarquer que ce terrain est utilisé par les collégiens mais également par des jeunes de Saverne.

Un crédit de 20 000 € est inscrit pour la signalétique en prévision de la « zone 30 ». La parole est laissée à M. Thomas HEIDERICH, conseiller municipal délégué à la mobilité. Ce dernier évoque le sondage de 2024 relatif à l'extension de la zone 30 qui a recueilli 56% d'avis favorables. Des devis de marquage sont en cours et une commission mobilité sera organisée pour validation du projet ; l'un des enjeux est d'inciter les cyclistes de la voie verte à venir au centre ville en toute sécurité. Mme Dorothee SCHULTZ demande que l'accès à la voie verte soit interdit aux motos et aux mobylettes, en réponse M. Aimé DANGELSER précise que des panneaux sont prévus.

Salle polyvalente du Heckberg (opération 174) : d'un projet initial estimé à 600 000 €, avec progressivement intégration de remises aux normes (charpente, réseau électrique..), des concertations avec le collège (condamnation de la porte d'accès à la cour), de contrainte amiante, de prescriptions du collège... le prix estimatif de l'ADP se monte à 1 103 800 € HT. Il est proposé de scinder les travaux en deux tranches, la tranche ferme comprenant la réfection de la toiture et des santaires pour 615 861 € à engager cette année.

Espaces verts (opération 177) : le reste à réaliser concerne les mares qui sont subventionnées à 80%, un crédit de 5 000 € est inscrit pour les plantation nouvelles.

L'opération n°85 « Presbytère » concerne la remise en état de la cuisine du logement dans la perspective de l'accueil prochain du prêtre de la paroisse et éventuellement d'autres religieux.

OPERATION	RAR	L1612-1 CGCT	Proposition	Total
84-Abbatiale				764 156 €
Architectes	79 739 €			
Travaux tranche ferme			644 417 €	
Accès cadran du clocher			20 000 €	
Travaux crypte			20 000 €	
109-Atelier municipal				7 985 €
Porte atelier	7 985 €			
136 -Mur Blanc				
Couvertines			10 000 €	

OPERATION	RAR	L1612-1 CGCT	Proposition	Total
138-Opérations immobilières				93 000 €
Terrains Quartier Saint Denis	25 000 €			
Terrains divers dcm 9 12 24	13 000 €			
Bât. Rue du Couvent (DIA)			25 000 €	
Terrains			30 000 €	
140-Matériels, équipements				2 960 €
caméras nocturnes	960 €			
Plan de sauvegarde-PTI DATI			2 000 €	
141-Services techniques				47 600 €
Polybenne		45 600 €		
Matériel espaces verts			2 000 €	
142 - Salle communale				18 100 €
Chantier sas	18 100 €			
162-Chapelle Saint Denis				10 700 €
Inrap solde			10 700 €	
167-Plateau évolution				19 000 €
Rénovation terrain			9 000 €	
Changement buts			10 000 €	
172-Signalétique				23 500 €
Plaques de rue émail	3 500 €			
Zone 30			20 000 €	
174-Salle polyvalente				683 517 €
Maîtrise d'œuvre	67 656 €			
SPS CT Travaux tranche 1			615 861 €	
177-Espaces verts				25 448 €
Création d'une mare	20 448 €			
Plantations			5 000 €	
85-Presbytère				10 000 €
Cuisine		10 000 €		
193-Extension réseaux voirie				32 592 €
Liaison cyclable et Mur Blanc	7 092 €		25 500 €	
192-mairie				2 000 €
reliures			2 000 €	
Total	243 480 €	55 600 €	1 451 478 €	1 740 558 €

La proposition de budget primitif 2025 est équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement à hauteur des crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	3 069 516.29 €	RECETTES	2 154 166 €
		<i>dont résultat 2023 c/002</i>	<i>915 350.29 €</i>
Total	3 069 516.29 €	Total	3 069 516.29 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 618 678.59 €	RECETTES	1 694 705.74 €
RAR 2024	243 930 €		
		<i>Report 2024 c/002</i>	<i>167 902.85 €</i>
Total	1 862 608.59 €	Total	1 862 608.59 €
TOTAL	4 932 124.88 €	TOTAL	4 932 124.88 €

Vu les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 CGCT relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'article L2313-1 CGCT relatif aux annexes budgétaires, notamment le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'article L5211-36 CGCT relatif à la note de présentation brève et synthétique

Vu l'article R2321-3 CGCT relatif aux modalités de constitution de provisions budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 Voix POUR et 5 ABSTENTIONS :

- ADOPTE le projet de budget 2025

2025.13 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025

2025.13.01 – Subventions de fonctionnement 2025 – personnes morales de droit privé

Mme l'Adjointe aux Finances Mercédès AUBURTIN rend compte de la réunion de Commission des Finances du 10 mars 2025 et propose l'attribution des subventions suivantes :

- Reconduction des montants de subvention décidées en 2024 mais n'ayant pas pu être versées pour des raisons administratives :

Désignation bénéficiaire	Montant
Associations sportives 2024	12 000 €
CLUB AMITIE - 2024	1 200 €
Amis de la 70ème subdivision des Vosges du Nord	300 €
Total	13 500 €

- Subventions de fonctionnement versées à des associations d'intérêt communal :

Désignation bénéficiaire	<i>p.m. 2024</i>	2025
Le Bonheur est dans le Pré – contrat d'objectifs 2025-2027	<i>8 000 €</i>	8 000 €

Désignation bénéficiaire	<i>p.m. 2024</i>	2025
CHORALE Ste CECILE	1 000 €	1 000 €
AMIS DE L'ORGUE SILBERMANN	700 €	1 500 €
CLUB AMITIE - 2025	1 200 €	1 400 €
CLUB VOSGIEN	1 000 €	1 000 €
DON DU SANG	600 €	800 €
MAR'MOTS	1 200 €	1 200 €
UNIAT	1 000 €	1 000 €
OMSLC	5 000 €	5 000 €
Asso. Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine ASVP		1 200 €
Amis du Musée du patrimoine et du judaïsme rural		4 000 €
TOTAL	19 700 €	26 100 €

- Subventions à répartir entre associations sportives compétitives et associations culture et loisirs

Désignation bénéficiaire	<i>p.m. 2024</i>	2025
Associations sportives compétitives	12 000 €	12 000 €
Associations culture et loisirs	12 000 €	12 000 €

Vu l'article L2311-7 CGCT,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 Voix POUR, 3 ABSTENTIONS:

- DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement 2025 telle que proposée par Mme l'Adjointe Mercédès AUBURTIN,
- INSCRIT les crédits correspondants au compte 657362

2025.13.02 – Subventions 2025 – Centre Communal d'Action Sociale

Chaque année, le Conseil municipal doit délibérer sur la subvention versée au CCAS de la Commune. Il est proposé d'attribuer une subvention de 14 500 €.

Vu l'article L2311-7 CGCT,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 Voix POUR, 2 ABSTENTIONS:

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 14 500 € au CCAS
- INSCRIT les crédits correspondants au compte 657362

2025.13.03 – Demande de subvention pour ravalement de façade – M. Denis Richert 13 rue des Ecoles

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, par délibération du 3 juillet 2001, le versement d'une subvention de 3.05 €/m² pour les travaux de mise en peinture des façades des bâtiments donnant sur le domaine public.

En application de ce principe, il est proposé de verser une subvention de 457.50 € à M. Denis Richert pour le ravalement des façades de son habitation située 13 rue des Ecoles.

Vu l'article L2311-7 CGCT,

Vu la délibération n°8 du 3 juillet 2001,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 457.50 € (quatre cent cinquante-sept euros et cinquantes centimes) à M. Denis Richert au titre du ravalement de façade du bâtiment 13 rue des Ecoles,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget.

2025.14 – CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES – APPLICATIONS INFORMATIQUES

M. le Maire signale que la création d'une régie d'avance pour régler des logiciels en ligne était prévue à l'ordre du jour après avis favorable de la Commission des Finances du 10 mars dernier.

La procédure implique de délibérer sur avis favorable du trésorier qui n'a pas pu valablement se prononcer en l'espèce, la périodicité de présentation des périodes de production ne lui ayant pas été précisée.

M. Mathieu MUTHS, conseiller délégué à la communication, indique qu'il s'agit de logiciels de retouche graphique et une plateforme d'envoi de la newsletter dont la version gratuite est plafonnée à 300 abonnés. Ces éditeurs prévoient un paiement en ligne qui n'est pas compatible avec la procédure de mandat administratif sur facture de la comptabilité publique.

M. le Maire fait remarque qu'à l'heure de la rationalisation des régies, la trésorerie s'interroge sur l'opportunité de créer une régie adossée à un compte de dépôt de fonds au trésor pour une seule catégorie de dépenses. Il pourra être envisagé de rechercher une solution alternative et de reporter la décision de créer cette régie en fonction du résultat trouvé.

2025.15 – MARCHE 2024_01 MAITRISE d'ŒUVRE RENOVATION SALLE POLYVALENTE DU HECKBERG – AVANT PROJET DEFINITIF

2025.15.01 - Approbation de l'avant projet définitif

M. le Maire rappelle que la salle polyvalente du Heckberg avait été construite concomitamment au collège en 1982 et ouverte en 1983. Il s'agissait du premier collège réalisé sur projet d'architecte et 47 soumissionnaires, dont Paul Chemetov, avaient concouru. Au final, l'attributaire fut Roger Hemmerlé qui concrétisait là son premier projet pour un coût de 5 millions de francs (762 245 €) sous maîtrise d'ouvrage d'Etat (avant transfert au département). La salle et le collège partageaient la chaufferie et la cuisine (utilisée sous réserve de présence du personnel de la cantine du collège), l'entrée de la salle donnant sur la cour du collège. Les rénovations et aménagements successifs ont conduit à dissocier totalement les fonctionnements des deux bâtiments, la dernière étape étant la demande de condamnation de la porte d'entrée originelle de la salle afin d'éviter les intrusions dans la cour du collège (cet accès est actuellement considéré comme issue de secours avec 4 unités de passage).

Par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil Municipal avait approuvé le montant prévisionnel des travaux relatifs à la rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg. L'équipe de maîtrise d'œuvre a poursuivi son étude afin d'intégrer la contrainte du traitement de l'amiante et

la demande de condamnation de la porte d'accès à la cour du collège formulée par la direction de l'établissement et la Collectivité européenne d'Alsace. M. Claude SCHWALLER précise que le dernier APD intègre cette demande ainsi que des travaux de renforcement de la charpente au vu des nouvelles normes. M. le Maire estime que la priorité porte sur la couverture (fortes infiltrations dans la salle en cas de pluie et bourrasques) et la réfection des sanitaires.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté un nouvel APD ainsi qu'un nouvel estimatif du coût des travaux d'un montant de 1 103 800 € HT soit 1 324 560 € TTC.

Compte tenu des contraintes budgétaires communales, et considérant qu'aucune subvention n'a été notifiée à la commune à ce jour, il est proposé de réaliser le phasage des travaux suivant :

Phasage	Travaux	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	Couverture, charpente, vestiaires et sanitaires	501 300 €	601 560 €
Tranche optionnelle	Bardage et isolation des façades, menuiserie intérieure, serrurerie, électricité, peinture	606 000 €	727 200 €
Total		1 107 300 €	1 328 850 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2432-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le nouvel APD de rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente du Heckberg pour un montant prévisionnel définitif de 1 107 300 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer la demande de permis de construire
- AUTORISE le phasage des travaux en deux tranches,
- AUTORISE le Maire à lancer la procédure d'appel public à concurrence pour le marché de travaux.
- SOUMET l'affermissement de la tranche optionnelle à l'obtention de notifications de subventions totalisant au minimum 50% du coût prévisionnel des travaux,

2025.15.02 – Avenant n°1 Fixation du montant définitif de rémunération du maître d'oeuvre

M. le Maire constate que les études d'avant-projet définitif pour la rénovation de la salle polyvalente du Heckberg intègrent un phasage du chantier en tranche ferme et tranche optionnelle intégrant des travaux complémentaires tels que :

- une remise aux normes (structure bois, électricité)
- un réaménagement des accès sur proposition de la Collectivité européenne d'Alsace,
- la prise en compte du diagnostic amiante et le surcoût induit par la présence d'amiante lors des interventions sur le chantier.

Compte tenu de ces travaux nouveaux, le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 107 300 € HT. Il convient de déterminer le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre dont le taux contractuel est de 11.5% du montant des travaux, soit 127 339.50 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2432-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- FIXE le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre à 127 339.50 € HT
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire.

2025.15.03 – Plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de la salle polyvalente du Heckberg – demandes de subventions

M. le Maire constate que par délibérations n°2025.15.01 et n°2025.15.02, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif de travaux de rénovation énergétique et thermique de la salle polyvalente du Heckberg pour un montant de 1 107 300 € HT.

Il a été rappelé que le projet ne pouvait être financièrement soutenable pour la commune sans l'obtention de financements extérieurs.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de modifier les estimatifs approuvés par délibération du 9 décembre 2024 et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	127 339.50 €	Etat (DETR) 30%	370 392 €
		Etat (Fonds vert)	234 194 €
Travaux de rénovation :		Région Grand Est	
- Tranche ferme	501 300 €	Climaxion	96 250 €
- Tranche optionnelle	606 000 €	Cadre de vie (10%)	123 463 €
		Collectivité européenne d'Alsace	163 411 €
		<i>Fonds d'attractivité territoriale</i>	
		Autofinancement (20%)	246 929.50 €
TOTAL	1 234 639.50 €	TOTAL	1 234 639.50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2331-6

Vu la délibération n°2025.15.01 approuvant l'avant-projet définitif de travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- ABROGE la délibération n°2024.62.01 du 9 décembre 2024,
- APPROUVE le plan de financement des travaux de la salle polyvalente du Heckberg,
- CHARGE M. le Maire de solliciter les subventions correspondantes.

2025.16 – ACQUISITION DE TERRAIN SECTION 22 PARCELLE 138 « FUERT » consorts Luttmann (rectification quant à la superficie du terrain)

Dans le cadre de la protection des zones naturelles, notamment des espaces collinaires, il est proposé à la Commune de Marmoutier d'acquérir le terrain des consorts LUTTMANN Jean-Pierre, Gérard et Bernadette cadastré comme suit :

Section N° 22 Parcelle n°138 de 18.36 ares au lieudit et «Fuert».

Le prix a été fixé 50 € l'are soit une somme de totale de 918 €.

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques relatif à l'acquisition amiable des biens mobiliers et immobiliers,

Vu la promesse de vente signée par la propriétaires le 15 octobre 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- DECIDE le retrait de la délibération 2024.61.02 du 9 décembre 2024
- DECIDE l'acquisition du terrain section 226 parcelle 138 «Fuert» de 18.36 ares,
- APPROUVE le prix d'acquisition de 918 € auquel s'ajoutent les frais notariés,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire.

2025.17 – CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire propose la création de deux emplois saisonniers pour les services techniques pendant la période d'été, compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité du service espaces verts et propreté (arrosage, tonte, service propreté).

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- DECIDE la création de deux emplois d'Adjoints Techniques de 2^{ème} classe saisonniers à temps complet du 1^{er} mai 2025 au 30 septembre 2025;
- FIXE la rémunération sur le cadre d'emploi d'Adjoint Technique- 1^{er} échelon, autorise le règlement d'heures supplémentaires ;
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette affaire.

2025.18 – DIVERS ET INFORMATIONS

2025.18.01 – Projet de rénovation – terrain synthétique du plateau d'évolution

Par décision n°2024.62.02 du 9 décembre 2024, le Conseil Municipal avait prévu la rénovation du terrain synthétique du plateau d'évolution en 2025 et chargé le maire de solliciter une subvention au titre du dispositif de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

Lors de la Commission des Finances du 10 mars 2025, compte tenu des contraintes budgétaires, il avait été proposé de concentrer la demande de DETR sur l'opération de rénovation de la salle polyvalente du Heckberg et d'annuler la demande de DETR déposée auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- DECIDE le retrait de sa demande de DETR 2025 pour la rénovation du terrain synthétique du plateau d'évolution.

2025.18.02 – Travaux d'aménagement de la voie verte – échange de terrains

M. le Maire fait savoir que par courrier du 16 février 2025, M. Jean-Jacques Kieffer propose l'acquisition d'un terrain communal situé rue de Salenthal compris entre sa propriété (15 rue Saint Quirin) et la voie verte en cours d'aménagement. M. le Maire suggère à l'assemblée de proposer un échange à superficie égale de parcelles entre la Commune et M. Kieffer (terrains matérialisés en rouge au plan ci-dessous). La réalisation de ce projet implique de poursuivre les discussions avec M. Jean-jacques Kieffer et de recourir à un géomètre expert pour les distractions parcellaires préalables à cet échange.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 Voix POUR et 1 Voix CONTRE :

- DONNE un avis favorable à la proposition d'échange de parcelles, les frais de géomètre incombant à M. Jean-Jacques KIEFFER à l'origine de la demande,
- CHARGE le Maire des négociations.

2025.18.03 – Informations – décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire signale avoir utilisé le droit de préemption urbain délégué par délibération n°2021.59 du 28 juin 2021 concernant le bâtiment contigu au Centre européen de l'Orgue rue du Couvent. Il indique également avoir contracté avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'ALSACE-Eurométropole de Strasbourg une convention d'assistance pour la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour la gérance du restaurant « L'Alsacien » dans le cadre de la politique de valorisation et d'animation du centre-bourg ; cette prestation se monte à 4 500 € nets.

M. le Maire évoque également un sinistre dégât des eaux qui a été constaté au presbytère le 24 août 2024 ; les travaux de réparation se répartissent entre la Paroisse et la Commune, le montant à charge de cette dernière étant de l'ordre de 14 000 € (en incluant les dommages consécutifs). Dans la perspective de l'occupation prochaine du logement par le prêtre de la Paroisse, les agents municipaux ont entrepris les travaux de rénovation (mise en peinture, petite menuiserie), la cuisine équipée va être prochainement remplacée, l'ensemble pour un coût de l'ordre de 7 000 €.

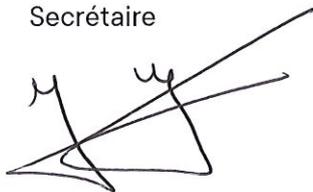
Mme Ingrid TÖLDTE, Adjointe en charge de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, annonce
Les animations culturelles à venir :

- Samedi 17 mai : à 16 heures place de l'abbatiale, cérémonie commémorative des 500 ans de la Guerre des Paysans avec apposition de deux plaques en plexiglass (l'une relative à la destruction partielle des deux tours du massif occidental de l'abbatiale avec dessin de Hans Baldung Grien et la seconde sur le relevé des marques lapidaires de l'abbatiale) ; à 17h conférence de M. Georges Bischoff, historien médiéviste et auteur d'un livre sur la guerre des Paysans puis buvette et spectacle avec un film relatant cette période historique ;
- Jeudi 22 mai : salle communale concert de la chorale Le Bon Tempérament autour du répertoire des Frères Jacques ;
- Samedi 5 juillet à 16h30 : inauguration du Mur Blanc, thématique des « Archives de la Planète » avec l'organisation d'une Fête du Monde à la salle multifonctions du Schlossgarten (danses, restauration) ;
- Samedi 3 août à 18 h : concert à l'abbatiale par la formation musicale Huelgas ensemble (Festival Voix et Route Romane)

M. le Maire précise qu'un travail de recherche historique est en cours sur la résistance à Marmoutier, il lance également un appel à rédacteurs

La séance est levée à 21h40.

Angèle ITALIANO
Secrétaire



Dorothee SCHULTZ
Secrétaire



Jean-Claude WEIL
Maire